

**Introduction à la criminologie**

**CRM 1700B**

**Michel Doiron**

**Automne 2019**

**PLAN DE COURS**

<b>Horaire</b>	Jeudi, 19h00 à 22h00
<b>Salle</b>	DMS 1160
<b>Disponibilités</b>	Mardi, 17h30 à 19h00 Sur rendez-vous
<b>Bureau</b>	FSS 13003
<b>Courrier électronique</b>	<a href="mailto:micheldoiron@uottawa.ca">micheldoiron@uottawa.ca</a>
<b>Assistante</b>	Cariann Bouillon
<b>Courrier électronique</b>	<a href="mailto:cboui018@uottawa.ca">cboui018@uottawa.ca</a>
<b>Disponibilités</b>	Jeudi, 12h30 à 14h30
<b>Bureau</b>	FSS 2015

Toute question envoyée par courriel devrait recevoir réponse dans un délai de deux jours ouvrables ou au prochain cours s'il a lieu dans les 48 heures suivant la réception du courriel. Notez que le professeur se réserve le droit ne pas répondre à un courriel si le niveau de langage n'est pas adéquat.

**DESCRIPTION OFFICIELLE DU COURS**

---

Différentes conceptions de la criminologie, notions de crime et de déviance. Problèmes sociaux et contrôle social. Mode de fonctionnement du système pénal. Statistiques pénales et opinion publique. Rôle du criminologue.

## **OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU COURS**

---

Comprendre la construction des perceptions de la déviance, de la marginalité et de la criminalité en repérant les questionnements de grands courants de la criminologie dans la manière d'aborder la délinquance et la criminalité, ainsi qu'en s'interrogeant sur la construction de la nouvelle criminelle dans les médias et son influence dans les perceptions du crime dans la population.

Comprendre les modes de fonctionnement du système pénal au Canada, la multiplicité des variables qui vont influencer la détermination de la peine, l'influence de la routine et de la bureaucratie dans les interactions entre les différents acteurs et faire un examen critique de « l'efficacité » du système pénal.

Analyser les rapports de pouvoir qui vont influencer la définition et la perception des problèmes sociaux et, du même coup, des contrôles sociaux nécessaires à leur résolution. Analyser les deux mécanismes institutionnels de contrôle que sont la police et la prison.

Comprendre le rôle du criminologue dans le système pénal, les pièges de l'intervention (aide et contrôle) et de l'institutionnalisation (intégration de l'idéologie de contrôle).

## **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

---

Le cours sera principalement donné en suivant la formule suivante : cours magistraux, vidéos, et discussions en classe. Les lectures obligatoires permettent de mieux saisir la matière couverte. Les planches PowerPoint présentés en classe et des articles ponctuels seront disponibles sur le site Brightspace du cours.

## **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

---

- **Six (6) quiz** seront assignés de façon aléatoire pendant la session. Seulement les cinq meilleures notes seront compilées pour un total de **25 %** (5 X 5 %). Vous avez le choix de tous les faire, ou vous pouvez seulement en faire cinq, et ceux-ci seront utilisés pour générer la note finale.
- **Examen de mi-session = 35 % (10 octobre)**  
L'examen sera composé de questions à choix multiples, de questions « vrai » ou « faux », de questions à réponses courte, et de questions à développement.
- **Examen final = 40 %**. La période d'examen se tiendra du 5 au 18 décembre et la date de notre examen sera déterminée par la Faculté des Sciences Sociales. L'examen sera composé de questions à choix multiples, « vraie » ou « faux », et à réponses courte.

## DÉROULEMENT DU COURS

Cours	Thèmes abordés et lectures obligatoires
5 sept.	Introduction du cours
12 sept.	COMMISSION DU DROIT DU CANADA (2003). Qu'est-ce qu'un crime ? Commission du droit du Canada, Ottawa. Introduction et Chapitre II, pp. 7-22. RAMSAY, M.N. (1979). « L'évolution du concept de crime. L'étude d'un tournant : l'Angleterre de la fin du dix-huitième siècle ». <i>Déviance et Société</i> , Vol. III(2), pp. 131-147.
19 sept.	CUSSON, M. (2017) Le crime et la criminologie CUSSON, M. (2017) Brève histoire de la pensée sur le crime
26 sept.	CUSSON, M. (2017) La criminologie au XXe siècle LANDREVILLE, P. (1986), « Évolution théorique en criminologie ». <i>Criminologie</i> , Vol. XIX(1), pp.11-31.
3 oct.	CUSSON, M. (2017) Le délit : irrationnel, rationnel et stratégique BEAUCHESNE, L. (2014). « Le combattant du crime : la police », <i>Introduction à la criminologie et problématiques canadiennes</i> , Montréal : Bayard, pp. 135-159.
10 oct.	<b>Examen mi-session</b>
17 oct.	<b>Semaine de relâche</b>
24 oct.	CUSSON, M. (2017) Le délinquant CELLARD, A. (2000). <i>Punir, enfermer et réformer au Canada, de la Nouvelle-France à nos jours. La société historique du Canada</i> , Brochure historique no. 60. ROBERT, D. (2013). « Les délinquants dangereux » <i>La pénologie. Réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine</i> sous la direction E. Jimenez et de M. Vacheret, Montréal, PUM, pp. 33-47.
31 oct.	CUSSON, M. (2017) Le milieu délinquant et la division du travail criminel
7 nov.	CUSSON (2017) La victime ADAM, C., J.-F. CAUCHIE, M.-S. DEVRESSE, F. DIGNEFFE et D. KAMINSKI (2014), « La justice n'en fait pas assez pour les victimes », <i>Crime, justice et lieux communs. Une introduction à la criminologie</i> , Bruxelles : Larcier, pp. 161-178.
14 nov.	CUSSON, M. (2017) Les contrôles sociaux et leur efficacité VACHERET, M. et G. LEMIRE (2011), <i>Anatomie de la prison contemporaine</i> , Montréal, PUM. pp. 15-57. VACHERET, M. (2002). « Relations sociales en milieu carcéral : une étude des pénitenciers canadiens », <i>Déviance et Société</i> , Vol. 26(1), pp. 83-104. ARCHAMBAULT, A. et J. LETARTE (2010), « Le criminologue en action communautaire : une autre criminologie ? ». <i>Questions de criminologie</i> sous la direction de J. POUPART, D. LAFORTUNE et S. TANNER, Montréal, PUM, pp. 135-145.

Cours	Thèmes abordés et lectures obligatoires
-------	---

21 nov.	<p>CUSSON, M. (2017) Problèmes criminels d'aujourd'hui</p> <p>BEAUCHESNE, L. (2014), « Le rôle des criminologues et la surveillance correctionnelle », <i>Introduction à la criminologie et problématiques canadiennes</i>, Bayard, pp. 227-250.</p> <p>QUIRION, B. (2006), « Traiter les délinquants ou contrôler les conduites : le dispositif thérapeutique à l'ère de la nouvelle pénologie », <i>Criminologie</i>, Vol. 38(2), pp. 137-164.</p>
28 nov.	Révision et préparation pour l'examen final

### Lectures obligatoires

Cusson, M. (2017). *La criminologie*, 7<sup>e</sup> édition. Paris, France. Hachette Supérieur (disponible à la librairie de l'Université).

Les autres textes seront mis à disposition des étudiant(e)s sur le site Brightspace du cours.

### Lectures complémentaires (non obligatoires)

ACOSTA, F. (1988). « À propos des illégalismes privilégiés. Réflexions conceptuelles et mise en contexte », *Criminologie*, Vol. 21(1), pp. 7-34.

BECKER, H. (1963). « Le double sens de "outsider" » dans *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*, Paris : A.-M. Métaillé, 1985, pp. 25-41.

CELLARD, A. et G. PELLETIER (1999). « La construction de l'ordre pénal au Canada, 1892-1927 : approches méthodologiques et acteurs sociaux », *Déviance et société*, Vol. 23(4), pp. 367-393.

DUBÉ, R. (2012). « La théorie de la dissuasion remise en question par la rationalité du risque », *Canadian Journal of Law and Society*, Vol. 27(1), pp. 1-29.

FRIGON, S. (2002). « La création de choix pour les femmes incarcérées : sur les traces du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale et de ses conséquences », *Criminologie*, Vol. 35(2), pp. 9-30.

GRAVEL, S. (1991). « La négociation de plaidoyers de culpabilité : une pratique hétérogène », *Criminologie*, Vol. 24(2), pp. 5-29.

JIMENEZ, E. (2013). « L'impact du casier judiciaire et le régime de réhabilitation » *La pénologie. Réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine* sous la direction E. Jimenez et de M. Vacheret, Montréal, PUM, pp. 97-109.

LALANDE, P (1990). « Comment devient-on réaliste ? Une étude sur la trajectoire mentale des agents de probation », *Déviance et société*, Vol. 14(1), pp. 17-38.

LALANDE, P. (2007). « Des solutions de rechange à l’incarcération : pour un peu plus de modération, d’équité et d’humanité », *Criminologie*, Vol. 40(2), pp. 67-87.

LANDREVILLE, P. (1986). « Évolution théorique en criminologie : l’histoire d’un cheminement », *Criminologie*, Vol. XIX(1), pp. 11-31.

MARX, G. (2006). « Mots et mondes de la surveillance, contrôle et contre-contrôle à l’ère informatique », *Criminologie*, Vol. 39(1), p. 43-62.

SLINGENEYER, T. (2005), « La pensée abolitionniste hulsmanienne », *Archives de politique criminelle*, Vol. 1(27), pp. 5-36.

VACHERET, M. et D. LAFORTUNE (2011). « Prisons et santé mentale, les oubliés du système », *Déviance et société*, Vol. 35(4), pp. 485-501.

### **Politique concernant la présence en classe, la qualité de la langue et les retards dans la remise des travaux**

La présence en classe est obligatoire et nécessaire pour bien réussir le cours.

Vous serez jugés sur la qualité de la langue, alors prenez les moyens nécessaires pour éviter les fautes d’orthographe, de syntaxe, de ponctuation, d’impropriété des termes, etc. Vous pouvez être pénalisés entre 5 % et 15% selon les indications du professeur.

Aucun retard dans la remise des travaux ne sera toléré, à moins de maladie ou autre raison sérieuse acceptée par le professeur. *Les retards non autorisés seront pénalisés.* Le règlement universitaire prévoit que l’absence à un examen ou à un quiz ou la remise tardive des travaux pour cause de maladie doit être justifiée au professeur par la présentation d’un certificat médical, sinon la personne sera pénalisée. La demande doit être faite par écrit et soumise dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de remise du travail, du quiz ou de l’examen. Les étudiant(e)s excusé(e)s d’un examen doivent écrire un examen différé, sauf dans le cas d’un changement de pondération offert par le professeur. Le professeur peut refuser d’offrir un examen différé et, au lieu, offrir un changement dans la pondération des travaux qui restent dans le cours, pourvu que (i) ce changement de pondération est expliqué dans le syllabus et (ii) il satisfait à la règle du 25 pourcent (règlement scolaire 9.0) et à la règle de l’examen final.

L’étudiant(e) doit compléter le formulaire de demande DFR pour tout examen, y compris les examens de mi-session. Le formulaire se trouve en ligne à l’adresse suivante : <https://sciencessociales.uottawa.ca/etudiants/premier-cycle-formulaires> . Une fois le formulaire complété et les pièces jointes ajoutées (ex : certificat médical), il sera envoyé automatiquement à l’unité qui offre le cours. La demande doit être envoyée dans les cinq jours ouvrables après la date de l’examen et doit satisfaire à toutes les conditions du Règlement scolaire 19.5 (<https://www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/reglement-scolaire-9-evaluation-des-apprentissages>)

La Faculté se réserve le droit d’accepter ou de refuser la raison avancée s’il ne s’agit pas d’une raison médicale. Les raisons telles que les voyages, le travail et les erreurs commises dans la lecture de l’horaire des examens ne sont habituellement pas acceptées. Chaque jour de retard entraîne une pénalité de 2,5 % (les fins de semaine n’étant pas chômées).

Nous vous conseillons d'aviser votre professeur le plus tôt possible si une fête religieuse ou un événement religieux force votre absence lors d'une évaluation.

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiel, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, visitez le site Web

<http://www.uOttawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/>

#### **DES RESSOURCES POUR VOUS**

Consultez notre page Facebook au <https://www.facebook.com/uottawacrm/> et notre blogue au [www.uottawacrm.ca](http://www.uottawacrm.ca) pour des nouvelles, événements et publications du Département de criminologie.

**CENTRE DE MENTORAT DE LA FACULTÉ** – <http://sciencessociales.uottawa.ca/mentorat/>

Le centre de mentorat de la Faculté des sciences sociales a comme objectif de prêter main-forte tant au point de vue scolaire que personnel aux étudiantes et étudiants de tous les programmes d'études de la Faculté, peu importe où ils en sont dans leurs programmes d'études.

Les raisons pour rencontrer un mentor sont diverses : échanger avec un étudiant qui en est à sa 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année d'études, avoir plus d'informations sur les programmes et services offerts à l'Université d'Ottawa, ou tout simplement améliorer ses méthodes d'étude (gestion du temps, prise de notes, préparation aux examens, etc.).

Le centre de mentorat est un lieu d'échanges sur les méthodes d'études et la vie à l'université. Et les mentors sont des étudiantes et étudiants d'expérience, formés pour répondre adéquatement à vos questions.

**CENTRE D'AIDE À LA RÉDACTION DES TRAVAUX UNIVERSITAIRE** – <http://sass.uottawa.ca/fr/redaction>

Au **CARTU**, vous apprendrez à comprendre et corriger vos erreurs et à bien rédiger de façon autonome. En travaillant avec nos conseillers en rédaction, vous pourrez acquérir les compétences dont vous avez besoin pour maîtriser la langue écrite de votre choix, améliorer votre réflexion critique, développer vos habiletés d'argumentation, connaître tout ce qu'il faut savoir sur la rédaction universitaire.

**SERVICE DES CARRIÈRES** – <http://sass.uottawa.ca/fr/carrieres>

Le Service des carrières vous offre une variété de services ainsi qu'un programme de développement de carrière qui vous permet de reconnaître et de mettre en valeur les compétences dont vous aurez besoin pour votre transition sur le marché du travail.

**SERVICE DE COUNSELING** – <http://sass.uottawa.ca/fr/personnel>

Le Service de counseling et de développement personnel peut vous rendre service de plusieurs façons. Nous offrons les types de counseling suivants :

- Counseling personnel
- Counseling de carrière
- Counseling en méthodes d'étude

**SERVICE D'ACCÈS** – <http://sass.uottawa.ca/fr/acces>

L'Université d'Ottawa a toujours tenté de répondre aux besoins des personnes ayant des troubles d'apprentissages ou toute autre limitation fonctionnelle permanente ou temporaire : surdit , handicap visuel, probl mes de sant  physique prolong e, probl me de sant  mentale. Le Service d'acc s et la communaut  universitaire travaillent en collaboration pour vous offrir l'occasion de d velopper et de maintenir votre autonomie ainsi que de r aliser votre plein potentiel tout au long de vos  tudes universitaires. Un grand choix de services et de ressources vous sont offert avec expertise, professionnalisme et confidentialit .

Si votre participation   la vie universitaire est compromise et que des mesures adapt es s'imposent (adaptation physique, mesures adapt es pour les examens, strat gies d'apprentissage, etc.), vous devez alors faire conna tre votre situation au service d'acc s le plus t t possible :

- En personne au 55, avenue Laurier Est, 3<sup>e</sup>  tage, pi ce 3172 (DMS)
- En ligne au <https://sass.uottawa.ca/fr/acces>
- Par t l phone au (613) 562-5976

**Dates limites pour les demandes de mesures adapt es pour les examens :**

- Examens de mi-session, tests, examens diff r s : 7 jours ouvrables avant la date de l'examen, du test ou de toute autre  valuation  crite (excluant le jour de l'examen)
- Examens finals :
  - 15 novembre pour la session d'automne
  - 15 mars pour la session d'hiver
  - 7 jours ouvrables avant la date de l'examen pour la session printemps/ t  (excluant le jour de l'examen)

**CENTRE DE RESSOURCES POUR  TUDIANTS** – <http://www.uottawa.ca/viecommunautaire/>

Les centres de ressources pour  tudiants ont comme objectifs de r pondre   une foule de besoins vari s. Consultez la liste des centres.

**ATTENTION A LA FRAUDE SCOLAIRE !**

La fraude scolaire est un acte commis par une  tudiante ou un  tudiant et qui peut fausser l' valuation scolaire (c'est- -dire les travaux, tests, examens, etc.). Elle n'est pas tol r e par l'Universit . Toute personne trouv e coupable de fraude est passible de sanctions s v res.

Voici quelques exemples de fraude scolaire :

- Plagier ou tricher de quelque fa on que ce soit
- Pr senter des donn es de recherche qui ont  t  falsifi es
- Remettre un travail dont vous n' tes pas, en tout ou en partie, l'auteur

- Présenter, sans autorisation écrite des professeurs concernés, le même travail dans plus d'un cours

Ces dernières années, le perfectionnement d'Internet a fortement facilité la découverte des cas de plagiat. Les outils mis à la disposition de vos professeurs et professeures permettent, à l'aide de quelques mots seulement, de retracer sur le Web l'origine exacte d'un texte.

Pour plus d'information sur la fraude et les moyens de l'éviter, vous pouvez consulter la page web de la faculté offrant des conseils pour vos études et la rédaction de travaux universitaires à cette adresse :

<http://sciencessociales.uottawa.ca/etudiants/premier-cycle/guide-redaction>

Vous pouvez également consulter la page web de la faculté recensant les documents d'information sur l'intégrité et le plagiat dans les travaux universitaires à cette adresse :

<http://web5.uottawa.ca/mcs-smc/integritedanslesetudes/accueil.php>

Vous pouvez également vous référer au guide étudiant sur l'intégrité :

<http://web5.uottawa.ca/mcs-smc/integritedanslesetudes/documents/2011/integrite-dans-les-etudes-guide-de-l-etudiant.pdf>

La personne qui a commis ou tenté de commettre une fraude scolaire ou qui en a été complice sera pénalisée. Voici quelques exemples de sanctions pouvant être imposées :

- Recevoir la note « F » pour le travail ou le cours en cause
- L'ajout d'une exigence supplémentaire (de 3 à 30 crédits) au programme d'études
- La suspension ou l'expulsion de la Faculté

Vous pouvez vous référer au règlement à l'adresse suivante :

<http://www.uottawa.ca/gouvernance/reglements-scolaires.html#r72>